



Frais d hospitalisation

Par **Zarnaj**, le 17/03/2019 à 11:20

Bonjour,

Je suis espagnole, je suis venue m'installer chez mon père au mois de décembre suite à la perte de notre logement. J'ai deux filles. Lorsque je suis arrivée, j'étais enceinte de deux mois, le coeur du bébé ne battant plus, à l'hospital ils m'ont fait un curetage et je leur doit 1.600 € + 400 € d honoraires, J' ai commencé à travailler, à temps partiel, comme auxiliaire parental, et j'ai envoyé mon contrat à la secu pour ouvrir mes droits sachant que, dans ma jeunesse, je vivais en France, et j'ai déjà un numéro.

Ma question est : que puis-je faire pour accélérer l'ouverture de mes droits vu que la Sécu tarde énormément à me répondre ?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le 17/03/2019 à 11:35

Bonjour

Avez vous une dette vis à vis de la sécurité sociale ?

Par **Zarnaj**, le 17/03/2019 à 11:41

Non je n en ai pas

Par **Visiteur**, le 17/03/2019 à 12:07

C'est donc une dette hospitalière

Avez vous essayé d'initier une inscription nouvelle ?

En effet, lorsque vous partez pour plus d'un an dans un pays étranger, vous n'êtes plus affilié à la sécurité sociale, ce qui veut dire que vous n'avez plus de droit, même si votre numéro de

sécurité sociale ne change pas.

Il faut donc tout reprendre à 0 lorsque vous rentrez.